NOTICE

DES

PARTIES ARTISTIQUES DU PALAIS D'ORSAY

Ancien Palais de la

COUR DES COMPTES

Et du Conseil d'État

DONT LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A charge de démolir

AURA LIEU

62, RUE DE LILLE, 62

Le Mercredi 5 Janvier 1898, à 2 heures précises

Par le ministère

DE **Me MAURICE DELESTRE**, COMMISSAIRE-PRISEUR

5, rue Saint-Georges, 5

POUR VISITER

S'adresser au Concierge, les Lundi 3 et Mardi 4 Janvier 1898

de 9 heures du matin à 3 heures du soir

—

PARIS

CONDITIONS DE LA VENTE

Elle sera faite expressément au comptant.

Les acquéreurs paieront CINQ POUR CENT en sus des adjudications.

Les acquéreurs auront un *délai de six semaines* pour l'enlèvement des peintures adjugées.

Pour les renseignements, s'adresser :

A **M. A. COURTIAL,** entrepreneur, rue de Lille, 62, qui s'entendra avec les acquéreurs au sujet de l'enlèvement ;

A **Me Maurice DELESTRE,** Commissaire-Priseur, rue Saint-Georges, 5, chargé de la vente.

Pour visiter, s'adresser :

Sur les lieux, au Concierge, 62, rue de Lille, de 9 heures à 3 heures.

DÉSIGNATION SOMMAIRE

PEINTURES MURALES

DÉCORATIVES

DE L'ESCALIER D'HONNEUR

PAR

THÉODORE CHASSÉRIAU

1 — *La Paix protectrice des Arts et des Travaux de la Terre.*

Haut. 6m; Larg. 8m.

Superbe fresque d'une importance capitale.

2 — *La Guerre. — L'Ordre pourvoit aux frais de la Guerre.*

Haut. 6m; Larg. 8m.

Le fragment des forgerons est seul bien conservé.

3 — *La Force et l'Ordre.*

Haut. 3m; Larg. 2m30.

Très belle fresque complète.

4 — *Le Commerce rapproche les Peuples.*

Haut. 5m; Larg. 3m20.

Groupe de gauche.
Très belle fresque complète.

(Le groupe de droite est détruit).

5 — *Une Océanide.*

Haut. 0m80; Larg. 3m20.

Grisaille.

6 — *Guerrier détachant des Chevaux liés à des branches d'Arbres* (Fragments).

Haut. 4m; Larg. 7m.

Grisaille.

7 — *Le Silence, la Méditation et l'Étude.*

Haut. 4m; Larg. 8m.

Grisaille.

8 — Frise des *Vendangeurs* (Fragments).

Haut. 0m80; Larg. 8m.

9 — Frise des *Guerriers* (Fragments).

Haut. 0m80; Larg. 8m.

L'acquéreur devra s'entendre avec l'entrepreneur au sujet de l'enlèvement de ces fresques.

SCULPTURES

La République, de Clésinger, statue, plâtre.

Buste de la République, par Clésinger, plâtre.

Lots de Fragments décoratifs en pierre sculptée.

COLONNES

Quatre Colonnes en marbre rouge, hauteur 3^{m}, circonférence 1^{m}45.

Deux Colonnes en pierre, escalier rez-de-chaussée, aile Bellechasse.

Quatre Colonnes en pierre cannelées et contournées, grand salon.

Six Colonnes en pierre, petit salon.

Sept Colonnes en pierre, galerie du premier, greffe et contentieux.

FERS OUVRAGÉS

RAMPES

Deux *Rampes contournées*, rez-de-chaussée, aile rue de Bellechasse.

Quatre *Rampes droites*, du rez-de-chaussée au premier, rue de Bellechasse.

Deux *Rampes droites*, Galerie du Contentieux, rue de Poitiers.

GRILLES

Deux Portes du Greffe, rez-de-chaussée, rue de Lille, $3^{m}10$ sur $2^{m}30$.

Dix Grilles de croisées, sur la rue de Bellechasse, $2^{m}50$ sur $1^{m}40$.

Dix autres Grilles, sur la rue de Poitiers, mêmes dimensions.

Cinq Arcades, rue de Lille, $3^{m}10$ sur $2^{m}30$ de haut.

Deux Portes, rue de Lille, $3^{m}10$ sur $2^{m}80$, deux vantaux.

Une Porte, rue de Lille, 3m10 sur 2m30, un vantail.

Une Porte, rue de Lille (bureau), 3m10 sur 2m30. un vantail.

Huit Grilles de caves (ailes), 1m45 sur 1m40.

Huit Grilles, portes de caves (ailes), 1m90 sur 1m40.

Une Porte-Grille tête cintrée (contentieux). Hauteur totale : 4m65 sur 2m35 ; cintre 1m20.

BALCONS

Trente-six Balcons rez-de-chaussée et premier, de 3m30.

Neuf Balcons (cour intérieure en aile), 2m65 sur 0m95.

Vingt-neuf Balcons (cour d'honneur), 3m10 sur 1m05.

Trente-neuf petits Balcons, façade rue de Bellechasse.

Quarante petits Balcons, façade rue de Poitiers.

Trente-six petits Balcons, façade rue de Lille. Ceux du premier ont 1m45 sur 0m65. Les autres plus petits.

CANDÉLABRES

Deux sur palier d'escalier.

Quatre dans la cour.

Sept Lanternes, galeries, rez-de-chaussée.

Quatre Garde-Roues.

Cinq Bornes-Fontaines.

Deux Paratonnerres.

Une Pompe.

200 mètres cubes de bitume.

ARBRES ET ARBUSTES

D'ESSENCES VARIÉES

A charge par les acquéreurs d'acquitter les droits d'octroi pour les arbres abattus. Les droits ne sont pas exigés pour les arbres qui doivent être replantés.

71213 Imp. MAULDE, DOUMENC et Cie, rue de Rivoli, 144. Paris.